

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°73-315 du 3 octobre 1973

chargeant le Ministre des Travaux Publics,
Mines et Energie, de l'intérim du Ministre
des Affaires Etrangères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du
Gouvernement et les textes modificatifs subséquents;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19
janvier 1973 qui l'a complété ;

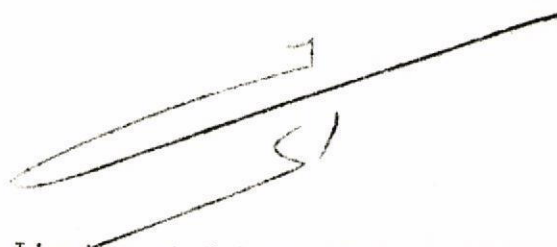
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 02 octobre 1973, le Capitaine André ATCHADE, Minis-
tre des Travaux Publics, Mines et Energie, est chargé de l'intérim du Ministre
des Affaires Etrangères, pendant l'absence du Chef de Bataillon Michel ALLADAYE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 octobre 1973

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - Ministères 11 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI-JORD 5 -
Gde Chanc.1 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 - SPD 2 -